



ALERTE

Alerte météo : vigilance rouge sécheresse

Restrictions d'eau

Publié le 07 août 2026

Le Département du Morbihan connaît actuellement un déficit hydrique sans précédent

Comme la majorité des communes du Morbihan, la commune de Férel est placée par décision du Préfet depuis début août en vigilance ROUGE – CRISE. Dans ce contexte, chacun, à son niveau est invité à respecter les restrictions d'eau qui sont précisées dans l'infographie ci-dessous

Au-delà des restrictions imposées par voie réglementaire, **chacun est appelé à réduire de manière volontaire ses consommations en eau, quelle que soit son origine**

- réseau public d'eau potable
- ou prélèvement dans le milieu naturel

La mobilisation de chacun est essentielle pour préserver durablement la ressource et garantir l'alimentation en eau potable de tous.

Merci par avance de votre vigilance



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Particuliers



SÉCHERESSE
dans le **Morbihan**

CRISE



Le préfet du Morbihan demande aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités, et plus généralement aux usagers, d'adopter un comportement quotidien solidaire de la ressource en eau.

Principales restrictions à respecter par les particuliers

dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2026



Interdiction d'arroser les **potagers** de 8h à 20h



Interdiction de nettoyer les **façades, murs, toits, terrasses.**



Interdiction d'arroser les **espaces verts, pelouses et massifs**



Interdiction de nettoyer les **bateaux**



Interdiction de remplir ou remettre à niveau les **piscines** y compris hors sol



Interdiction de nettoyer les **véhicules**

Soyons
écocitoyens
**Préservons
la ressource
en eau !**

Retrouvez plus d'informations et l'arrêté sur
www.morbihan.gouv.fr

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00